



République du Sénégal  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ ET DE LA  
MICROFINANCE

**DIRECTION DE LA MICROFINANCE**

\*\*\*\*\*

**Compte rendu de la dix-huitième réunion  
du Comité National de Coordination des  
activités de microfinance (CNC)**

---

<b>DATE</b> : Mardi 29 novembre 2011	<b>Heure</b> : 09h40– 13h30	<b>Lieu</b> : Hôtel Résidence le Ndiambour (Dakar)
<b>PRESIDENCE</b>	M. Amadou Sall DIAL, Directeur de la Microfinance	
<b>SECRETARIAT</b>	M. Waly Clément FAYE, Responsable Suivi-évaluation (Direction de la Microfinance)	
<b>PARTICIPANTS</b>	Voir liste de présences en annexe	
<b><u>ORDRE DU JOUR :</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation du « Plan –cadre de formation du secteur » ;</li> <li>▪ Validation du « cahier des nouveaux ratios prudentiels » ;</li> <li>▪ Questions diverses</li> </ul>		

## I. Ouverture officielle

Trois allocutions d’ouverture ont été prononcées :

- Le Président de l’AP/SFD, M. Ousmane THIONGANE, a révélé l’importance de cette dix-huitième réunion du CNC qu’il décrit comme un espace de concertation et d’échanges sur des sujets qui engagent la viabilité du secteur de la microfinance, comme ceux d’aujourd’hui, à savoir le plan –cadre de formation du secteur et le cahier des nouveaux ratios prudentiels. Par rapport au premier document, M. THIONGANE souhaite qu’il soit le cadre fédérateur des interventions dans le secteur en matière de formation. Il a néanmoins rassuré que chaque intervenant conservera la pleine responsabilité de ses ressources, mais qu’une harmonisation et une mutualisation des activités de formation étaient nécessaire.
- La Représentante du sous-groupe thématique des Bailleurs de fonds, Mme Alimata Sanogo TOURE a fait part de sa satisfaction à participer à cette importante réunion du CNC. Elle a souligné l’importance que les bailleurs accordent aux données financières des SFD et à leur fiabilité dans la perspective d’une bonne prise de décision. Cela ne peut être obtenu, selon Mme TOURE, que par la formation des acteurs et leur professionnalisation.
- Au nom du Ministre de l’Entreprenariat Féminin et de la Microfinance, M. Amadou Sall DIAL, Directeur de la Microfinance, a rappelé les conclusions du dernier CNC tenu le 27 juillet 2011, ainsi que des 2 derniers ateliers régionaux organisés à Thiès et à Saint-Louis et portant sur la restitution de l’évaluation à mi-parcours du Plan d’action

de la Lettre de Politique Sectorielle. M. DIAL est ensuite revenu sur l'importance du Plan-cadre de formation qui confirme le souci des acteurs de mieux professionnaliser le secteur, mais dont l'exécution constitue un défi majeur pour tous les acteurs. Pour une meilleure efficacité des actions de formation, il a recommandé de s'orienter davantage vers l'accompagnement des institutions émergentes et isolées et le coaching. Le Directeur de la Microfinance s'est par la suite beaucoup réjoui de la confection d'un cahier des nouveaux ratios prudentiels dont la diffusion devrait être s'inspirer de celle de la nouvelle Loi et du Nouveau référentiel comptable (NRC). Il invite enfin à une appréciation objective du plan-cadre de formation et du cahier des ratios afin d'en faire des documents de référence.

## **II. Contenu des présentations et échanges**

### **2.1. Plan-cadre de formation**

Le plan-cadre de formation a été élaboré par Développement International Desjardins (DID) pour le compte de l'AP/SFD. Le processus a été pilotée par un comité technique constitué par la Direction de la Microfinance, l'AP/SFD, le Programme d'Appui à la LPS (PALPS) et le Programme d'Appui à la Microfinance – volet 1 (PAMIF 1), avec l'appui de personnes ressources. Ce programme triennal de formation intègre à la fois les besoins des structures d'encadrement et ceux des SFD.

Les éléments suivants ont été développés dans l'exposé de DID :

- retour sur le mandat et le déroulement de la mission ;
- problématiques et principes sous-jacents au programme ;
- programme triennal de formation ;
- certification et constitution du curriculum de formation ;
- offre de formation ;
- méthodologies de suivi-évaluation ;
- coûts du programme et schéma de couverture financière ;
- sensibilisation des SFD membres.

L'analyse des différentes interventions a fait ressortir les constats et recommandations suivants :

- le plan-cadre de formation (PCF) est un document important, surtout dans une perspective de professionnalisation du secteur et de gestion efficiente des ressources ;
- l'exécution des actions de formation aux SFD doit être harmonisée et gérée de façon concertée et transparente ;

- les sessions de formation *in situ* et le coaching doivent être privilégiés à la place des sessions résidentielles ;
- le PCF devrait être articulé à la convention collective régissant les métiers de la microfinance dans une optique de gestion des carrières, à l’image du secteur bancaire ;
- l’AP/SFD doit tisser un partenariat avec les établissements d’enseignement supérieur et le Conseil Africain et Malgache pour l’Enseignement Supérieur (CAMES) afin d’articuler le PCF avec la formation académique (par exemple : équivalence entre le grade 3 et la licence professionnelle après un test de niveau) et faire valider les diplômes délivrés ;
- intégrer certains thèmes comme la « formation aux principes coopératifs », « techniques de négociation et gestion du partenariat », « articulation Banques-SFD », « éducation financière », « gestion des performances sociales » ;
- regrouper certains thèmes similaires : par exemple la « diversification des produits » et « le contrôle interne » devraient être inclus dans la « gestion des risques » ;
- capitaliser les nombreux programmes de formation déroulés jusque-là (PAMEF, CAPAF, etc.) au profit du secteur.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, le PCF a été validé par le CNC. Pour son exécution, DID a recommandé de maintenir le comité technique et de poursuivre son rôle, sous la direction de l’AP/SFD.

## **2.2. Cahier des nouveaux ratios et normes prudentiels de la BCEAO**

Ce cahier est un Guide pour l’élaboration et l’interprétation des ratios prudentiels et indicateurs de la BCEAO pour les SFD (GRAP-BCEAO). Il a été conçu à l’initiative de l’AP/SFD, en relation avec la DMF, le PALPS, le PAMIF 1 et le PAMIF 2, sur la base des instructions 10-08-2010 et 16-12-2010 qui accompagnent la loi et son décret d’application. Ces ratios servent « d’instrument de gestion, de surveillance, et d’évaluation à tout moment de l’exercice de gestion des IMF ».

Le GRAP a été réalisé par une consultante indépendante (Mme Ndèye Sophie DIAW) certifiée à la formation sur le NRC applicable aux SFD. Elle a retracé le contexte et les TDR, présenté le guide et les études de cas et proposé une stratégie de vulgarisation.

Le document a été bien apprécié de tous. Néanmoins, du fait de l’absence de la BCEAO et de la DRS/SFD à cette rencontre, il a été recommandé d’organiser un atelier de relecture du document d’une durée de deux jours. Cette atelier pourrait être organisé par l’AP/SFD et devra réunir les structures d’encadrement du secteur (DMF, DRS/SFD, BCEAO), la consultante et toute autre personne ressource. Ce qui permettra de faire du GRAP un

document de référence "inattaquable" et faisant l'unanimité dans le secteur. C'est seulement après qu'il pourra être édité et vulgarisé.

**NB : L'atelier de relecture a été tenu les 06 et 07 janvier 2012 avec la participation de la DRS/SFD et de la BCEAO. A ce jour, le document a validé.**

Pour la stratégie de vulgarisation et de suivi, il a été proposé de :

- ☞ mettre en œuvre le GRAP dans les meilleurs délais, en raison des nouvelles exigences réglementaires ;
- ☞ définir un horizon temporel pour sa vulgarisation, ainsi que les coûts y afférant ;
- ☞ reproduire le mécanisme de suivi proposé dans le cadre du PCF ;
- ☞ s'appuyer sur les formateurs certifiés au NRC ;
- ☞ faire les commentaires en dehors de l'esprit du ratio et régler les questions liées à la terminologie.

La consultante a exprimé le besoin de regrouper l'ensemble des instructions qui accompagnent la nouvelle Loi dans un document unique afin d'en faciliter l'appropriation par les acteurs.

Enfin, le Directeur de Microfinance a fait la synthèse des travaux en rappelant les recommandations clés, avant de prononcer les mots de clôture et de remerciements à l'endroit des acteurs.

## LISTE DE PRESENCES

PRENOMS – NOM	STRUCTURE
1. Amadou SALL DIAL	Direction de la Microfinance
2. Waly Clément FAYE	Direction de la Microfinance
3. Makhary SAMB	Direction de la Microfinance
4. Susanne DIAM	Direction de la Microfinance (stagiaire)
5. Ousmane THIONGANE	AP/SFD
6. Sidy Lamine NDIAYE	AP/SFD
7. El Hadji Djily Mbaye LO	AP/SFD
8. Sagar TALL	PAMECAS
9. Matar SONKO	U-IMCEC
10. Mamadou Lamine GUEYE	CAURIE-Microfinance
11. Hèlène MARQUIS	MICROCRED
12. Marième DIOP	CNCAS
13. Cheikh SECK	Coopération Canadienne
14. Alimata Sanogo TOURE	UNCDF/BRAOC
15. Corine Niox DIOUF	Agence Belge de Développement
16. Andreas Fikre-Mariam	Coopération Financière Allemande
17. Aldo CERA	Coopération Italienne
18. Kotsoni AKEMAKOU	Lux Development
19. Roland SIEBEKE	Coopération Technique Allemande (GIZ/PACC)
20. Modienne GUISSÉ	Coopération Technique Allemande (GIZ/PACC)
21. Mansa OUALY	Programme d'Appui à la Microfinance – Volet 1
22. Cheikh SAMB	Programme d'Appui à la Microfinance – Volet 2
23. Abdoulaye DIASSE	Programme d'Appui à la Microfinance – Volet 2
24. Cheikh Sadibou LY	Programme d'Appui à la Lettre de Politique Sectorielle
25. Amadou SARR	Programme d'Appui à la Lettre de Politique Sectorielle
26. Médoune GUEYE	Programme National de Développement Local
27. Paule DROUIN	DID- Sénégal
28. Malick SEYE	DID- Sénégal
29. Denise Fatoumata NDOUR	Fondation SEN'FINANCES
30. Frédérica ANDRIAMANANTENA	PLANET FINANCE
31. Brice Lezin MBEMBA MBEMBA	PLANET FINANCE
32. Mouhamed Abd. DIAGNE	SOLID/DELOITTE
33. Papa BEYE	Ecole Supérieure d'Economie Appliquée (ex-ENEA)
34. Maurice BADJI	Institut Supérieur de Management (ISM)
35. Bertin CHABI	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)
36. Ndèye Sophie DIAW	Consultante AP/SFD